



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

COMMUNE DE SAINT-ROME-DE-
CERNON
AV DE LA LIBERTE
12490 ST ROME DE CERNON

Rodez, le 12 novembre 2020

Service biodiversité, eau, forêt
Unité police de l'eau
Affaire suivie par : PUECH Cyrielle
Tél : 05 65 73 50 88
Mél : cyrielle.puech@aveyron.gouv.fr
ddt-seb@aveyron.gouv.fr

OBJET : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Forage aquathermie / Prélèvement sur la commune de SAINT-ROME-DE-CERNON**
Accord sur dossier de déclaration

REFER : 12-2020-00246

N° Chrono : 20/840

PJ : Récépissé de dépôt de dossier de déclaration

Certificat de commencement des travaux

Certificat d'achèvement des travaux

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

Forage aquathermie / Prélèvement sur la commune de SAINT-ROME-DE-CERNON

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 27 Octobre 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Veillez **afficher** en mairie cette décision pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de l' AVEYRON durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement :

- 1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;
- 2° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Mon service devra être averti de la date de début et d'achèvement des travaux et, le cas échéant, de la date de mise en service.

Pour le directeur départemental
des territoires et par délégation,
la cheffe du service biodiversité, eau
et forêt



Céline MARAVAL

Copie : OFB (sd12@ofb.gouv.fr)
SAGE Tarn
E.B ARCHI (ebarchi@wanadoo.fr)

OBLIGATION D'INFORMATION DE LA DATE DE COMMENCEMENT ET D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

En signant votre dossier de demande, vous vous êtes engagé à :

- **informer de la date de démarrage du chantier, au moins 15 jours avant le début des travaux :**
 - le service biodiversité eau et forêt de la DDT12 :
 - par téléphone aux agents instructeurs de votre dossier (numéros de téléphone disponibles dans les correspondances)
 - par mail aux agents instructeurs de votre dossier ou : ddt-seb@aveyron.gouv.fr
 - le service départemental de l'OFB : Office français de la Biodiversité (sd12@ofb.gouv.fr)

- **informer de la date d'achèvement des travaux**
 - le service biodiversité eau et forêt de la DDT12 (ddt-seb@aveyron.gouv.fr), à l'aide du formulaire joint.

- **en cas de problème ou d'incident :**
 - interrompre immédiatement les travaux et prendre des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux,
 - prévenir immédiatement la gendarmerie nationale (17) et les pompiers (18),
 - prévenir dans les meilleurs délais le service biodiversité eau et forêt de la DDT12 et le service départemental de l'OFB : Office Français de la Biodiversité (sd12@ofb.gouv.fr)

Le numéro de référence de votre dossier **12-2020-00246** doit être rappelé lors de toute correspondance.

Certificat de commencement d'exécution de travaux

A retourner à :

[Direction Départementale des Territoires
de l'Aveyron](#)
service biodiversité, eau et forêt – unité Police de
l'eau
9, rue de Bruxelles - Bourran
12033 Rodez Cedex 09

Nom, Prénom ou Raison Sociale : COMMUNE DE SAINT ROME DE CERNON

Adresse : « AV DE LA LIBERTE » , 12490 ST ROME DE CERNON

Commune de situation du projet : SAINT-ROME-DE-CERNON

Nature du projet : Forage aquathermie / Prélèvement

Numéro de dossier : 12-2020-00246

Dossier suivi par : Cyrielle PUECH

Date de commencement prévu des travaux :(le service biodiversité eau et forêt de la DDT12 sera prévenu au moins 15 jours ouvrés avant le début des travaux).

Les travaux seront réalisés conformément au récépissé de déclaration, aux éléments contenus dans le dossier déposé, aux arrêtés ministériels de prescriptions générales sus-visés, et à l'arrêté de prescriptions spécifiques le cas échéant.

Les intervenants attestent avoir pris connaissance des éléments listés ci-dessus

Date et signature (précédé de la mention "lu et approuvé") :

Le pétitionnaire

(nom)

l'entreprise

(nom)

le maître d'œuvre

(nom)

Certificat d'achèvement de travaux

A retourner à :

[Direction Départementale des Territoires
de l'Aveyron](#)
service biodiversité, eau et forêt – unité Police de
l'eau
9, rue de Bruxelles - Bourran
12033 Rodez Cedex 09

Nom, Prénom ou Raison Sociale : COMMUNE DE SAINT ROME DE CERNON

Adresse : « AV DE LA LIBERTE » , 12490 ST ROME DE CERNON

Commune de situation du projet : SAINT-ROME-DE-CERNON

Nature du projet : Forage aquathermie / Prélèvement

Numéro de dossier : 12-2020-00246

Dossier suivi par : Cyrielle PUECH

Date d'achèvement des travaux :

Les travaux sont réalisés conformément au récépissé de déclaration, aux éléments contenus dans le dossier déposé, aux arrêtés ministériels de prescriptions générales sus-visés, et à l'arrêté de prescriptions spécifiques le cas échéant.

Date et signature (précédé de la mention "lu et approuvé") :

Le pétitionnaire

(nom)

l'entreprise

(nom)

le maître d'œuvre

(nom)